

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### Fourniture d'équipements de protection individuelle

---

Date et heure limites de réception des offres :  
**Mardi 28 mai 2024 à 17:00**

**habitat 76**  
112 boulevard d'Orléans  
76100 ROUEN

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Fourniture d'équipements de protection individuelle |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Appel d'offres ouvert                               |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Accord-cadre                                        |
|    | <b>Nombre de lots</b>               | 3                                                   |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 4 mois                                              |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|    | <b>Variantes libres</b>             | Avec (lots 1-2 et 3)                                |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                |
|    | <b>Clause sociale</b>               | Sans                                                |
|  | <b>Clauses environnementales</b>    | Sans                                                |
|  | <b>Durée / Délai</b>                | 1 an                                                |
|  | <b>Négociation</b>                  | Sans                                                |

## SOMMAIRE

|                                                                                                         |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                                                           | 4  |
| 1.1 - Objet .....                                                                                       | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                                                           | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat .....                                                                    | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                                                            | 4  |
| 1.5 - Nomenclature .....                                                                                | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                                                                 | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                                                                | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement .....                                                               | 5  |
| 2.3 - Variantes .....                                                                                   | 5  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                                                               | 5  |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....                                                       | 5  |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....                                        | 5  |
| 4 - Contenu du dossier de consultation .....                                                            | 6  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres .....                                                   | 6  |
| 5.1 - Documents à produire et structure de la réponse .....                                             | 6  |
| 5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes .....                                                       | 8  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....                                                      | 9  |
| 6.1 - Transmission électronique par l'utilisation du Document Unique de<br>Marché Européen (DUME) ..... | 10 |
| 6.2 - Transmission électronique .....                                                                   | 10 |
| 7 - Examen des candidatures et des offres .....                                                         | 12 |
| 7.1 - Sélection des candidatures .....                                                                  | 12 |
| 7.2 - Attribution des accords-cadres .....                                                              | 12 |
| 8 - Renseignements complémentaires .....                                                                | 14 |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....                                               | 14 |
| 8.2 - Procédures de recours .....                                                                       | 15 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne la **fourniture d'équipements de protection individuelle**.

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots :

| Lots | Désignation            |
|------|------------------------|
| 01   | Vêtements de travail   |
| 02   | Chaussures de sécurité |
| 03   | Equipements divers     |

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description               |
|----------------|---------------------------|
| 18143000-3     | Équipements de protection |

| Lots | Code principal | Description               |
|------|----------------|---------------------------|
| 01   | 18110000-3     | Vêtements professionnels  |
| 02   | 18830000-6     | Chaussures de protection  |
| 03   | 18143000-3     | Équipements de protection |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## 2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

| Lots         | Exigences minimales détaillées                                                                                                                                  |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01, 02 et 03 | Les variantes pourront être acceptées à condition qu'elles respectent les exigences minimales du CCTP et qu'elles présentent des alternatives performanciennes. |

### Présentation des variantes libres :

Les candidats présenteront distinctement les éventuelles variantes libres en identifiant l'ensemble des avantages financiers et techniques ou méthodologiques en découlant. Les candidats devront compléter d'une part, le bordereau des prix et d'autre part, le cadre du mémoire technique.

Outre les répercussions de chaque variante sur l'offre de base, le candidat indiquera, le cas échéant, les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.



**La réponse à la solution de base est obligatoire.**

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée à l'acte d'engagement et au Cahier des clauses particulières, et ne peut en aucun cas être modifié.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : par des fonds propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe 1, pour chaque lot :
  - o Annexe 1 : Désignation des co-traitants et des prestations concernées
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes :
  - o Annexe 1 Profil facturation (prépa 2025-2028)
  - o Annexe 2 Logo H76 (que blanc nécessaire 2025-2028)
- Le BPU - DQE, pour chaque lot,
- La GVMT (grille de valeur méthodologique et technique), pour chaque lot.
- La charte Ethique d'habitat76

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire et structure de la réponse

Le candidat doit structurer son offre électronique conformément aux dispositions suivantes. Le nommage des fichiers est imposé. Le candidat veillera, par ailleurs, à être vigilant quant à la taille des fichiers transmis afin de faciliter leur traitement.

**00.Signature électronique.pdf** => *Dans le cas où le candidat n'utilise pas l'outil de signature mis à disposition sur la plate-forme AWS, il précisera dans ce document l'outil utilisé et indiquera le lien permettant à l'Office de vérifier l'intégrité de la signature.*

### PIECES DE LA CANDIDATURE

#### **C01. DC1-DC2.pdf ou DUME.pdf**

**C02. Dossier de presentation.pdf** => *Ce document est entendu comme une annexe au formulaire DC2 ou au DUME permettant de développer les moyens humains, techniques et financiers du candidat ainsi que ses références conformément aux éléments ci-dessous :*

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## **PIECES DE L'OFFRE :**

### **LOT 1 : Vêtements de travail**

- O01. LOT 1-Acte d'engagement.pdf
- O02. LOT 1-BPU-DQE.xlsx
- O03. LOT 1-GVMT et/ou mémoire méthodologique et technique.pdf
- O03bis. LOT 1-Fiches techniques ou descriptif complet conformes aux prescriptions techniques pour chacun des articles du Bordereau des prix unitaires (BPU) à transmettre par le candidat.
- O04. Cahier des clauses particulières.pdf
- O04a. Annexe 1 Profil facturation (prépa 2025-2028).pdf
- O04b. Annexe 2 Logo H76 (que blanc nécessaire 2025-2028).pdf
- O05. Catalogue à transmettre par le candidat
- O06. Charte éthique Habitat76.pdf

### **LOT 2 : Chaussures de sécurité**

- O01. LOT 2-Acte d'engagement.pdf
- O02. LOT 2-BPU-DQE.xlsx
- O03. LOT 2-GVMT et/ou mémoire méthodologique et technique.pdf
- O03bis. LOT 2-Fiches techniques conformes aux prescriptions techniques pour chacun des articles du Bordereau des prix unitaires (BPU) à transmettre par le candidat.
- O04. Cahier des clauses particulières.pdf
- O04a. Annexe 1 Profil facturation (prépa 2025-2028).pdf
- O04b. Annexe 2 Logo H76 (que blanc nécessaire 2025-2028).pdf
- O05. Catalogue à transmettre par le candidat
- O06. Charte éthique Habitat76.pdf

### **LOT 3 : Equipements Divers**

O01. LOT 3-Acte d engagement.pdf

O02. LOT 3-BPU-DQE.xlsx

O03. LOT 3-GVMT et/ou mémoire méthodologique et technique.pdf

O03bis. LOT 3-Fiches techniques conformes aux prescriptions techniques pour chacun des articles du Bordereau des prix unitaires (BPU) à transmettre par le candidat.

O04. Cahier des clauses particulières.pdf

O04a. Annexe 1 Profil facturation (prépa 2025-2028).pdf

O04b. Annexe 2 Logo H76 (que blanc nécessaire 2025-2028).pdf

O05. Catalogue à transmettre par le candidat

O06. Charte éthique Habitat76.pdf

### **Nota - PRECISIONS SUR LA SIGNATURE PAR L'OPERATEUR ECONOMIQUE**

La signature électronique de l'offre, est obligatoire uniquement pour formaliser l'accord du marché public avec l'attributaire.

Néanmoins, pour des raisons pratiques, afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer les documents constitutifs de l'accord-cadre, notamment l'acte d'engagement, dès le dépôt de l'offre.

A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer, de manière électronique, ultérieurement l'accord-cadre qui sera attribué.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### **5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes**

Afin d'optimiser l'analyse des offres, **les candidats fourniront obligatoirement et gratuitement les échantillons listés ci-dessous pour les lots 1 et 2**, avant la date limite mentionnée sur la première page du présent règlement de consultation et gratuitement sous peine de voir leur offre déclarée incomplète et donc irrégulière au sens des articles L. 2152-2 et R. 2152-2 du code de la commande publique :.

Une restitution des échantillons est possible sur demande du candidat à compter de la notification du marché.

Les caractéristiques détaillées sur le BPU sont obligatoires sous réserve de rejet de l'offre.

#### **Lot n° 1 - Vêtements de travail**

- Fournir un échantillon (sans marquage) pour les équipements suivants :  
Blouse, pantalon (sauf maternité et peintre), blouson, tee-shirt, veste polaire, gilet et parka matelassés

#### **Tailles souhaitées pour les échantillons, une taille proche peut être acceptée :**

- blouses T2/M,
- pantalons mixtes (T38 et/ou T44)
- tee-shirts mixtes (T2/M et/ou T3/L)
- autres en T4/XL

## **Lot n° 2 - Chaussures de sécurité**

→ Fournir un échantillon, selon tableau ci-après :

| DESIGNATION                    | CARACTERISTIQUES                                        | PRECISIONS                                 | ECHANTILLON<br>A FOURNIR           |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------|
| CHAUSSURES<br>MONTANTES HOMMES | EN 20345 - S3 - SRC norme EN 13287                      | Privilégier la légèreté<br>et la souplesse | 1 x pointure 42<br>1 x pointure 43 |
| CHAUSSURES<br>BASSES HOMMES    | EN 20345 - S3 - SRC norme EN 13287                      | Privilégier la légèreté<br>et la souplesse | 1 x pointure 42<br>1 x pointure 43 |
| CHAUSSURES<br>MONTANTES FEMMES | EN 20345 - S3 - SRC norme EN 13287                      | Privilégier la légèreté<br>et la souplesse | 1 x pointure 38<br>1 x pointure 39 |
| CHAUSSURES<br>BASSES FEMMES    | EN 20345 - S3 - SRC norme EN 13287<br>Cuir pleine fleur | Privilégier la légèreté<br>et la souplesse | 1 x pointure 38<br>1 x pointure 39 |
| BOTTES                         | EN 20345 - S5 - SRC norme EN 13287                      | Privilégier la légèreté<br>et la souplesse | Fiche technique<br>uniquement      |

### **Pointures souhaitées pour les échantillons, une taille proche peut être acceptée :**

- femmes 38 ou 39
- hommes 43 ou 44

Les échantillons pour les lots 1 et 2 doivent être transmis par les candidats, avant la date limite de remise des offres, et mentionnant les informations suivantes :

|                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>Echantillon pour :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Fourniture d'équipements de protection individuelle</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Lot(s) n°xxx</b></p> <p style="text-align: center;"><b>NE PAS OUVRIR</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Habitat76**  
**Bureau des Achats publics**  
**112 Boulevard d'Orléans - CS 72042**  
**76040 ROUEN CEDEX 1**

A titre informatif, les bureaux d'HABITAT 76 sont ouverts du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

## **6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## **6.1 - Transmission électronique par l'utilisation du Document Unique de Marché Européen (DUME)**

Dans un souci de simplification des formalités de réponse, **nous vous invitons fortement à compléter le DUME en ligne en utilisant le service DUME mis à disposition sur notre profil acheteur.**

Le DUME (Document Unique de Marché Européen) est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour répondre à des appels d'offres en France et à l'étranger.

**=> Le DUME, une solution simple et fiable :**

Ce document dématérialisé et réutilisable est pré-rempli sur la base du numéro SIRET et permet de :

- **bénéficier d'une reprise des données légales** de votre entreprise (raison sociale, numéro de TVA intracommunautaire, adresse, mandataires sociaux),
- **bénéficier d'une reprise des données** concernant **la taille** de votre entreprise et **de son chiffre d'affaires global**,
- **d'attester du respect des obligations sociales et fiscales** grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS),
- **d'attester de la souscription aux assurances appropriées** et de **l'inscription aux registres du commerce** de l'Etat dans lequel votre entreprise est établie.

Le DUME rend également possible **la récupération automatique des attestations** à fournir lors de la signature de l'accord-cadre. Ces attestations sont récupérées dès la validation du formulaire et votre entreprise est libre de les utiliser ou non.

**Le DUME est réutilisable aussi longtemps que les données restent correctes et pertinentes**, quel que soit le profil acheteur sur lequel il a été créé ; ce qui permet de ne pas avoir à le renseigner en totalité à chaque nouvelle consultation.

**Le DUME permet** sans difficulté **les réponses aux consultations multi-lots et les réponses en groupement.**

**Le DUME ne nécessite pas de signature électronique au moment de l'envoi de la réponse.** Il est toutefois sécurisé par l'authentification sur le profil acheteur.

Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de vous rendre sur le profil acheteur d'Habitat 76 : <https://habitat76.fr/marches-publics/comment-repondre-aux-appels-doffres-en-cours-dhabitat-76/> et de choisir le DUME comme modalité de réponse.

Une rubrique « DUME » vous permettra alors de préparer des modèles de DUME, adaptés à vos différentes activités, automatiquement pré-remplis en fonction de votre SIRET, et ensuite de les associer à une consultation spécifique. Lors du dépôt, notre profil acheteur intégrera le DUME sélectionné dans le pli, ainsi que les attestations fiscales et sociales officielles produites par le « Service DUME », après votre validation.

## **6.2 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://agysoft.marches-publics.info/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Habitat 76  
112 boulevard d'Orléans – CS 72042  
76040 ROUEN CEDEX 1

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

**Au stade du dépôt de l'offre, la signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.**

**En revanche, la signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.** le pouvoir adjudicateur se laisse toutefois la possibilité d'accepter la signature manuscrite en cas d'incapacité démontrée de l'attributaire ayant des conséquences sur la mise en place du contrat.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAAdES, CAAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur / maître d'ouvrage préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les certificats de signature doivent être conformes à la norme eIDAS de niveau « Qualifié ».

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais?).

Par conséquent, **il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure**, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



**Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite**

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 02 et 03

| Critères                                                                                  | Pondération |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations                                                                    | 40.0        |
| 1.1-Prix                                                                                  | 35.0        |
| 1.2-Remise commerciale pour les articles du catalogue (hors bordereau des prix unitaires) | 5.0         |
| 2-Valeur méthodologique et technique                                                      | 60.0        |

**Modalités de notation pour chaque critère :**

**CRITERE 1- Prix des prestations- Pourcentage de pondération : 40%**

**Sous critère 1.1 – Prix (35%)**

$$\frac{100 \times \text{le prix de l'offre de référence}}{\text{le prix de l'offre du candidat noté}}$$

| Candidats              | Prix de l'offre HT | Note obtenue | Note pondérée |
|------------------------|--------------------|--------------|---------------|
| (offre de référence)   |                    | 100.00       | 35            |
| Offre du candidat noté |                    |              |               |

L'offre de référence est entendue comme l'offre la moins-disante.

**Sous critère 1.2 – Remise commerciale pour les articles du catalogue (hors bordereau des prix unitaires) – (5%)**

$$\frac{100 \times \text{La remise commerciale du candidat noté}}{\text{La remise commerciale de l'offre de référence}}$$

| Candidats              | Remise commerciale pour les articles du catalogue (hors bordereau des prix unitaires) | Note obtenue | Note pondérée |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| (offre de référence)   |                                                                                       | 100.00       | 5             |
| Offre du candidat noté |                                                                                       |              |               |

L'offre de référence est entendue comme l'offre ayant obtenue la meilleure remise commerciale.

**Note totale pondérée du Prix des prestations**

| Candidats              | Note pondérée du Prix | Note pondérée Remise commerciale pour les articles du catalogue (hors bordereau des prix unitaires) | Total de la note pondérée du prix des prestations |
|------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| (Offre de référence)   |                       |                                                                                                     |                                                   |
| Offre du candidat noté |                       |                                                                                                     |                                                   |

## **CRITERE 2- Valeur méthodologique et technique - Pourcentage de pondération : 60%**

$$\frac{100 \times \text{le nombre de points du candidat noté}}{\text{le nombre de points de l'offre de référence}}$$

| Candidats              | Note<br>Valeur méthodologique et<br>technique | Note obtenue | Note pondérée |
|------------------------|-----------------------------------------------|--------------|---------------|
| (offre de référence)   |                                               | 100.00       | 60            |
| Offre du candidat noté |                                               |              |               |

L'offre de référence est entendue comme l'offre ayant obtenue la meilleure note méthodologique et technique.

Le détail des éléments d'analyse que le candidat doit évoquer dans son mémoire est mentionné dans le document intitulé « grille de la valeur méthodologique et technique » du dossier de consultation.

### **3- Classement des offres et offre économiquement la plus avantageuse**

| Rang | Candidats | Note pondérée<br>Prix des prestations | Note pondérée<br>valeur méthodologique<br>et technique | TOTAL |
|------|-----------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------|
| 1    |           |                                       |                                                        |       |
| 2    |           |                                       |                                                        |       |

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui satisfait au mieux à l'ensemble des critères d'attribution de l'accord-cadre définis par le pouvoir adjudicateur.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 4 jours.

L'attributaire de l'accord-cadre devra remettre l'ensemble des pièces contractuelles.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil "Acheteur", dont l'adresse URL est la suivante : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert

76000 ROUEN

Tél : 02 32 08 12 70 - Télécopie : 02 32 08 12 71

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme). Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé précontractuel. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert

76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00 - Télécopie : 02 35 58 35 03

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr